



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°48 du 27.11.2020, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Yves Chassot et Pascal Ruschetta

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 35 citoyennes et citoyens à 19h30 au Bicubic à Romont.

Majorité : La majorité est de 18.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 août 2020 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Présentation du budget de fonctionnement 2021
 - 2.1. Rapport de la Commission financière et approbation
3. Présentation du budget des investissements 2021
 - 3.1. Renouvellement mensuration officielle du Cadastre route cantonale sud Mézières
 - 3.1.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.2. Réaménagement bureau communal + infrastructure informatique « encaissement impôts »
 - 3.2.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.3. Réfection de la route des Glânes et modification du carrefour à Berlens
 - 3.3.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.4. Réfection du chemin du Riau Noir + route de La Faye
 - 3.4.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.5. Elargissement accès bâtiment communal
 - 3.5.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.6. Défense incendie - Zone industrielle La Parqueterie
 - 3.6.1. Préavis de la Commission financière et approbation
4. Changement de système pour les déchets encombrants
5. Approbation du nouveau règlement relatif aux déchets
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)
8. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : Yves Chassot et Pascal Ruschetta.

Avant de lire le tractanda, M. le Syndic demande d'intervenir les points 3.5 et 3.6 dans le budget des investissements pour cause de changement de chapitre.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 31 août 2020

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il n'est pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté.

Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2021

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

	CHAPITRE	BUDGET 2021		BUDGET 2020	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	388'950.00	60'400.00	338'900.00	61'300.00
1	Ordre public	67'209.10	31'000.00	65'300.20	31'000.00
2	Enseignement et formation	1'349'261.75	20'050.00	1'324'522.20	7'500.00
3	Culte, culture, loisirs	85'524.25	21'200.00	101'542.02	21'200.00
4	Santé	468'847.00	6'500.00	447'693.10	6'500.00
5	Affaires sociales	653'636.60	166'100.00	634'018.70	140'100.00
6	Transports, communications	241'810.00	50'100.00	250'244.00	48'300.00
7	Protection et aménagement	485'684.32	464'628.00	588'831.90	567'450.00
8	Economie	7'257.00	1'300.00	5'757.00	1'300.00
9	Finances et impôts	285'638.00	3'046'540.00	303'364.00	3'014'287.25
	Récapitulatif	4'033'818.02	3'867'818.20	4'060'173.12	3'898'937.25
	Excédent de charges		165'999.82		161'235.87

Administration

Traitement du personnel communal

+ Fr. 24'500.-

Charges sociale

+ Fr. 11'000.-

Dicastère avec une augmentation de charge de Frs. 50'000.-.

Frs. 24'500.- supplémentaires pour l'engagement d'une comptable à 30% pour l'encaissement des impôts et les charges sociales qui vont avec. Il y a encore Frs. 2'000.- pour frais de port encaissement, BVR, papier, etc.

Ordre public

Service des curatelles

+ Fr. 1'000.-

Frais de séances de comité des pompiers

+ Fr. 900.-

Très peu de changements.

Le service des curatelles est une charge liée.

Augmentation des frais de séances du CSPI car il y aura 4 séances par année depuis l'année prochaine.

Enseignement et formation

Frais de transport des élèves	+ Fr. 5'000.-
Achat fournitures scolaires	- Fr. 20'000.-
Frais de participation au CO de la Glâne	+ Fr. 12'000.-
Frais Epicentre (Piscine)	+ Fr. 17'000.-
Frais de manifestation scolaire	+ Fr. 7'000.-

Les baisses n'arrivent pas à compenser les hausses et on arrive à une hausse globale de Frs. 25'000.-.

Culte, culture, loisirs

Participation dépenses conservatoire	- Fr. 12'000.-
Dons aux sociétés à but culturels	- Fr. 5'500.-

Le dicastère coûte Frs. 16'000.- de moins que l'année dernière, essentiellement dû à la baisse des charges liées du conservatoire.

Santé

Homes médicalisés	+ Fr. 30'000.-
-------------------	----------------

La participation aux frais d'ambulances, qui est aussi une charge liée, baisse de presque Frs. 5'000.-.

Affaires sociales

Part au service social cantonal	+ Fr. 8'000.-
Part au service social intercommunal	+ Fr. 6'000.-

Sont inclus les services de protection de la jeunesse pour Frs. 240'000.-.

À noter que la structure de l'AES, qui est dans ce chapitre-là, est stable.

Par contre, Frs. 5'000.- supplémentaires pour la structure d'accueil de la petite enfance.

Les parts cantonales au service social, qui est une charge liée, augmentent de Frs. 8'000.- et Frs. 6'000.- supplémentaires pour la participation au service intercommunal.

Transports et communications

Entretien des routes	+ Fr. 5'000.-
Location de véhicules	- Fr. 7'500.-
Participation exploitation du trafic	- Fr. 11'000.-

Aussi un dicastère en baisse, de Frs. 8'400.-.

La charge liée que l'on paie à l'OCN, la participation à l'exploitation du trafic va nous coûter Frs. 11'000.- de moins que l'an dernier.

Protection et aménagement

Approvisionnement en eau

Légalement, c'est un sous-chapitre qui doit s'équilibrer.

C'est sensiblement la même chose que l'an dernier, sauf que nous avons budgétisé des rentrées selon le nouveau règlement, mais ce changement de règlement n'a pas pu être approuvé par l'Etat. Donc nous revenons en arrière et on va encaisser les taxes comme d'habitude, en attendant que l'Etat veuille bien approuver le nouveau règlement.

Protection des eaux

Là aussi, ce sous-chapitre doit être équilibré.

On prévoit Frs. 10'000.- pour l'entretien et les réparations.

Et il y a Frs. 136'000.- pour la STEP, c'est inchangé.

Ordures ménagères

Frais d'élimination déchets encombrants	- Fr. 3'000.-
Frais collecte et transport déchets encombrants	- Fr. 5'500.-
Taxe d'utilisation forfait ménage	- Fr. 6'000.-
Location place encombrants	+ Fr. 2'100.-

C'est Frs. 6'700.- d'économie sur ce sous-chapitre.

Economie

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Sous-chapitre Impôts

Provision pour frais d'encaissement	- Fr. 17'000.-
Impôt sur le revenu	- Fr. 20'000.-
Impôt sur la fortune	- Fr. 15'000.-
Contribution immobilière	+ Fr. 25'000.-

Les charges sont en baisse par rapport à l'an dernier avec des produits en hausse.

Les provisions pour les frais d'encaissement sont de Frs. 17'000.- inférieurs au montant habituel puisqu'on va encaisser nous-mêmes les impôts dès le 1^{er} janvier. On a tout de même laissé Frs. 15'000.- de charge pour payer le service des contributions pour le traitement des rappels.

L'impôt sur le revenu est budgétisé à Frs. 20'000.- de moins que l'an dernier, Frs. 15'000.- pour l'impôt sur la fortune. À ce titre, nous suivons les recommandations du Service des contributions qui nous a mentionné que les recettes ne devaient en tout cas pas augmenter et devaient donc être réduite selon les situations.

Chapitre total

Péréquation financière	+ Fr. 28'000.-
Intérêt des dettes	- Fr. 3'720.-
Frais de chauffage, bâtiment communal	+ Fr. 3'000.-

Conclusion

L'excédent de charge est à quelques francs près identique à l'an dernier.

4 dicastères augmentent leurs charges : l'administration + Frs. 50'000.-, l'enseignement + Frs. 25'000.-, la santé + Frs. 21'000.- et le social + Frs. 19'000.-.

Mais il y a aussi des dicastères qui font des économies : Culte, culture, loisirs avec Frs. 16'000.- de moins, transports et communication Frs. 8'400.- de moins. Et au niveau des impôts, on va faire environ Frs. 17'000.- d'économie au minimum sur les dépenses, sans parler des rentrées.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

2.1 Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission Financière s'est réunie le 18 novembre 2020 en vue de l'étude des budgets 2021. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 15 décembre 2020.

Le budget de fonctionnement 2021 présente un excédent de charges de CHF 165'999,82 pour un total de charges de CHF 4'033'818,02 et un total de produits à CHF 3'867'818,20.

Ces dernières années, nous vivons une situation particulière au niveau des finances communales. En effet, alors que les budgets sont élaborés avec des excédents de charges à la limite de la hausse d'impôts automatique, les comptes s'y rapportant présentent des bénéfices incroyables. Une partie de l'explication provient des impôts aléatoires que sont les gains immobiliers et les droits de mutations qui dépendent du marché immobilier et sont donc, par nature, difficilement estimables. Une autre partie résulte des impôts sur les exercices précédents, c'est-à-dire la correction entre les impôts estimés et les impôts réellement encaissés. L'encaissement des impôts directement par la commune devrait permettre une meilleure estimation de ce poste et par conséquent d'avoir des comptes qui se calent mieux sur les budgets.

M. le Syndic soumet le budget de fonctionnement au vote.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est accepté.

Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0

Avant de passer au budget des investissements, M. le syndic passe la parole au Président de la Commission financière qui a une proposition pour aller plus vite.

M. Denis Davet : Au niveau des investissements qui vont être présentés, la Commission financière a préavisé positivement tous les points.

M. le Syndic demande à l'assemblée l'accord pour voter le budget des investissements à la fin, de manière compacte.

Au vote à main levée, ce changement est accepté.

Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0

3. Présentation du budget des investissements 2021

M. Girardin présente le montant global des investissements, puis nous prendrons dicastère par dicastère et à chaque investissement, une présentation sera faite.

Présentation par M. Eric Girardin

	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION		
Frais de mensuration cadastrale (report)	12'100.00	
Renouvellement mensuration officielle du Cadastre route cantonale sud Mézières	5'000.00	
Réaménagement administration communale + informatique « encaissement impôts »	23'000.00	
TRANSPORT ET COMMUNICATION		
Chemin piétonnier Pré du Château – croisée Berlens (report)	207'000.00	
Nouvelle route pour la zone d'activité à La Parqueterie (report)	35'000.00	
Remplacement éclairage public par des lampadaires LED (report)	120'000.00	
Réfection routes des Glânes + modification carrefour Berlens	200'000.00	
Réfection chemin du Riau Noir et route de La Faye	35'000.00	
APPROVISIONNEMENT EN EAU		
Connexion réseau Mézières au réservoir de La Pâla (report)	327'000.00	52'500.00
Zone d'activité La Parqueterie – Défense incendie	47'000.00	7'900.00
Taxes de raccordement		4'000.00
PROTECTION DES EAUX		
Remboursement taxes épuration terrains déclassés (report)	32'000.00	
Mise en séparatif sous chemin piétonnier rte de l'Eglise (report)	152'300.00	
Taxes de raccordement EU		5'750.00
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
Frais pour le plan d'aménagement local (report)	23'100.00	

IMMEUBLE DU PATRIMOINE FINANCIER		
Démolition et reconstruction de la cabane forestière	360'000.00	
Elargissement accès bâtiment communal	20'000.00	
Récapitulatif	1'598'500.00	70'150.00
Excédent de charges	1'528'350.00	

Les budgets 2021 sont les derniers budgets de la législature et également les derniers budgets sous l'ancien modèle comptable, dès le 1er janvier 2021, la réforme du modèle comptable harmonisé aura pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Suite à ce rapport, la Commission Financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les budgets 2021 de la commune de Mézières.

Elle remercie le Conseil Communal ainsi que la Caissière communale pour leur excellente collaboration tout au long de ces 5 dernières années qui aura vu un redressement spectaculaire des finances communales.

3.1 Renouvellement de la mensuration officielle du cadastre – route cantonale sud Mézières

Financement : liquidités

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

C'est une demande de l'Etat de Fribourg, pour la partie sud de la Commune de Mézières, c'est-à-dire la partie qui se situe le long de la route cantonale en venant de Mézières jusqu'à la Parqueterie. La majorité des frais de géomètre et autres sera pris en charge par le canton. Et on aura une participation qui nous a été demandée de mettre au budget de Frs. 5'000.-.

3.2 Réaménagement du bureau communal + infrastructure informatique « encaissement impôts »

Financement : liquidités

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

Il faut créer une nouvelle place de travail avec un bureau, un équipement informatique et de nouvelles chaises, pour un montant de Frs. 23'000.-.

Questions de M. Pascal Ruschetta posées par courriel

Quelle application métier a été choisie pour la gestion de l'encaissement des impôts des citoyens ?

a) Application déjà testée, comme par exemple, par une autre Commune ou le Canton ?

b) Nouvelle application sans recule quant à sa durée dans le temps et sa fiabilité ?

Allez-vous stocker les données dans un cloud ou en local ?

a) Dans la perspective d'une application cloud, quel sont les garanties quant à la protection des données et la fiabilité du fournisseur cloud.

b) Dans la perspective d'une application locale, quel est le système de sauvegarde et de quelles durées seront ces sauvegardes ?

c) De quel manière la sécurité du matériel et des données est-elle garantie ?

C'est M. Eric Girardin qui répond à ces questions techniques.

Pour encaisser les impôts, on a eu besoin, seulement, d'acheter un module supplémentaire pour compléter le logiciel métier qu'on utilise actuellement depuis environ 10 ans. Ce logiciel métier est Urbanus, développé par la société Data Consulting. C'est un des 2 logiciels métiers pour les communes disponible sur le marché Suisse.

Au niveau de la sauvegarde, c'est un logiciel qui nécessite un serveur dédié. Ce serveur est hébergé dans le canton de Fribourg, il sauvegardé tous les 14 jours, puis après les 14 jours, cette sauvegarde est sauvegardée encore une fois dans un autre Data Center en Suisse. Donc double sauvegarde pour une sécurité des données de 28 jours.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

3.3 Réfection de la route Les Glânes et modification du carrefour de Berlens

Financement : liquidités

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Route Les Glânes

Le tronçon part du carrefour du milieu de Berlens jusqu'au panneau qui sépare Berlens avec la Ville de Romont. Ce tronçon a 21 ans. Il y a déjà eu sur toute la longueur des pontages de fissure et dans une section, une partie de la bande de roulement a disparu. Il y a un risque que le coffre soit attaqué. Je soumets au vote une réfection complète. Il y a aussi la plupart des gargouilles à refaire, les bordures ont été arrachées.

Carrefour de Berlens

Il y a un problème depuis pas mal d'années. Les habitués roulent vite, dernièrement, des véhicules se sont trouvés tout à gauche, en pleine sortie scolaire. Il y a aussi la sortie de l'habitation qui borde ce carrefour qui est dangereuse et également pour la maison suivante.

La police cantonale est venue sur place. L'idée est l'installation sur la route de plots en béton avec un petit ilot comblé pour limiter la vitesse.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

3.4 Réfection du chemin du Riau Noir et de la route de La Faye

Financement : liquidités

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Chemin du Riau Noir

Cette route fait partie du sentier du vitrail. Quand il y a de gros orages, il y a de la terre qui descend et finit sur la route de Mottex et ça s'est beaucoup creusé avec les années.

Ce ne sera pas un véritable goudronnage mais un goudronnage qui est passé au rouleau et qui durcit avec le temps.

Route de La Faye

On a déjà fait une section il y a 2 ou 3 ans. Mais cette partie est remplie d'ornières et les véhicules passent dans le pré car il y a beaucoup de trous. Donc on referait cette portion comme en Mottex avec l'installation d'une glissière de sécurité fixée au sol pour canaliser l'eau.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

3.6 Défense incendie - Zone d'activité La Parqueterie

Financement : liquidités

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

Il désigne sur un plan la borne hydrante déjà existante à la Parqueterie.

Il faudra tirer 150 mètres de conduites aux dimensions de 160 pour l'installation de cette nouvelle borne hydrante et assurer la défense incendie de cette nouvelle zone d'activité.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

3.5 Elargissement de l'accès au bâtiment communal

Financement : liquidités

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

Le sens de circulation autour du bâtiment communal a été inversé. Le problème, c'est que l'on passe sur la propriété de M. Hummel. Il y a deux solutions possibles :

- Couper dans le talus devant le bâtiment communal
- Trouver un arrangement avec M. Hummel et la Paroisse

L'arrangement avec M. Hummel permettrait d'avoir moins de dépenses pour créer ce droit de passage. On étudie la meilleure des solutions.

Les devis demandés pour élargir ce passage s'élèvent à Frs. 20'000.-, y compris la consolidation du talus de l'autre côté.

M. le Syndic : Juste une information. Une discussion a eu lieu hier avec M. Hummel et une solution est en train d'être trouvée, avec éventuellement la Paroisse aussi, pour faire un échange de terrain et avoir ce droit de passage. Mais de toute façon nous aurons des frais, nous laissons donc quand même ce point au budget des investissements, puisqu'il y a aussi le talus que l'on doit refaire. Je tiens à dire merci à M. Hummel pour son ouverture d'esprit.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

3.1.1 Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

Comme dit précédemment, la Commission financière a préavisé tous les points positivement. Je vous lis maintenant nos conclusions.

Les budgets 2021 sont les derniers budgets de la législature et également les derniers budgets sous l'ancien modèle comptable. Dès le 1er janvier 2021, la réforme du modèle comptable harmonisé aura pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Suite à ce rapport, la Commission Financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les budgets 2021 de la commune de Mézières.

Elle remercie le Conseil communal ainsi que la caissière communale pour leur excellente collaboration tout au long de ces 5 dernières années qui aura vu un redressement spectaculaire des finances communales.

M. le Syndic soumet le budget d'investissements au vote.

Au vote à main levée, le budget d'investissement est accepté.

Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0

M. le Syndic remercie M. Girardin et la caissière.

4. Changement de système pour les déchets encombrants

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Depuis quelques temps, on n'a pas mal de souci avec les déchets encombrants. On a édité un guide pour une bonne gestion des déchets, mais il ne sert à plus grand-chose parce qu'au niveau des déchets encombrants, il y a beaucoup de déchets de chantier, mais aussi pas mal de poubelles, en sac ou en vrac, qui sont jetées depuis l'autre côté des containers, où on ne peut pas tout voir.

Cette année, on a reçu de la confédération une recommandation, soit sortir les déchets encombrants du compte déchets.

Nous avons eu 2 solutions :

- Mettre un compacteur à déchets encombrants à côté du compacteur à poubelles sur la place de l'église à Mézières. Le problème, c'est que même en prenant le plus petit, c'est un encombrement de 30 m² au sol, dont 15 mètres de long. Il aurait fallu modifier la place de parc, couper l'arbre et on aurait perdu des places de parc.

L'inconvénient majeur, c'est que ce compacteur étant tout métallique, ça fait beaucoup de bruit et il prend beaucoup de temps, 2 minutes 30, lorsque l'on dépose les déchets et on est au centre du village. Donc on a laissé tomber cette option. D'autant plus que le loueur de la machine exige qu'elle soit mise de niveau avec une dalle en béton. Ça faisait des frais assez conséquents.

- On a également demandé une solution à l'entreprise qui prend nos déchets, Sogetri, et qui répond à la demande de nos citoyens, à savoir des déchets encombrants pris à l'année tous les

jours ouvrables. Ce sera le cas pour le moment. Si d'autres communes viennent se greffer à ce système, on introduira un soir supplémentaire et peut-être avec le temps un samedi matin.

Le lieu de décharge se trouve à Romont à côté des entrepôts Tetra Pak où se trouve l'entreprise de maçonnerie Pittet. Contrairement aux autres communes qui ont un tarif unique, nous aurons des tarifs différents, donc il faut bien trier avant.

Il faut se présenter avec la carte Ecopresse pour prouver que vous venez bien de Mézières. Le système sera opérationnel depuis le 18 janvier, après les vacances d'hiver. Il y aura également 3 semaines de fermeture en été pendant les vacances du bâtiment. Sinon, ce sera accessible tous les jours de 7h à 17h.

Il y aura toutes les indications sur le site et sur le règlement d'exécution que les habitants reçoivent chaque année.

Avec ce système, on est obligé de passer par M. Prix, de l'administration fédérale. Le surveillant des prix renonce à formuler des recommandations sur nos tarifs qui seront :

55 cts/kg pour les encombrants

15 cts/kg pour le bois

Gratuit pour la ferraille

Il faudra passer un contrat avec l'entreprise, contrat qui sera visé par un notaire car le service de l'environnement est assez pointilleux et a émis une page A4 de recommandations et de choses qui doivent figurer sur ce contrat.

M. Gaston Richoz : Là, il y a le bois et le fer. Et tout ce qui est plastique et les autres déchets comme les tables en plastique ?

M. Silvio Keller : Ça, c'est de l'encombrant.

M. Gaston Richoz : Il y aura toujours les objets encombrants à Mézières ?

M. Silvio Keller : Non, ça, c'est fini. Ça se passera tout à Romont.

Et il y a des personnes qui téléphonent à Sogetri pour connaître les dates de dépôt des encombrants à Mézières pour essayer de venir déposer leurs déchets chez nous à bon compte, car chez eux, c'est déjà au poids. Donc on a décidé de se mettre à jour, comme d'autres communes vont le faire.

M. Jean-Marie Pittet : Au niveau du tri, il faut tout démonter complet, sortir le fer ? Si on apporte une fenêtre, on balance tout ou il faut sortir le verre ?

M. Silvio Keller : Le verre, ça a toujours été à enlever et au niveau de la ferraille, il n'est pas obligatoire de l'enlever, mais ça fera du poids en plus. L'idéal, c'est d'enlever le maximum de ferraille.

M. Jean-Marie Pittet : Mais ça ne sera pas refusé parce qu'il y a encore une vis ?

M. Silvio Keller : Ça ne change pas de ce qui est maintenant, même avec de la ferraille dans le bois. L'entreprise qui broye les panneaux a un électroaimant qui enlève tout ça. Pas besoin d'enlever chaque charnière ou poignée.

M. Jean-Marie Pittet : Pour la question du pesage, si on a plusieurs matériaux divers dans la voiture, je pense qu'on pèse la voiture, si on décharge une fois, et il faut repeser le reste.

M. Silvio Keller : Comme je l'ai dit, il vaut mieux aller une fois pour les encombrants, une fois pour le bois et une fois pour la ferraille.

Il n'y a plus d'autres questions.

5. Approbation du nouveau règlement relatif aux déchets

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Le dernier règlement a été fait en 2016 et le Service de l'environnement nous demande de le remettre à jour. Ils nous envoient un règlement-type. On peut l'adapter très légèrement au niveau de la Commune. On a essayé une fois de l'adapter plus en profondeur, ça nous a été refusé. Il faut se mettre au niveau de ce qu'ils demandent.

Pourquoi ce changement ? Je vais vous parler des ajouts :

Art. 2 : Ils ont ajouté les déchets publics d'épuration des eaux. C'est à la Commune à éliminer, donc ça nous vient facturé.

Art. 3 : Etant donné qu'on change de système de déchets encombrants, on a les alinéas 2 et 3 qui nous parlent du délégataire et de ses tâches. Il doit éliminer ces déchets conformément à la loi.

Art. 5 : Les déchets ne doivent pas être déversés dans les canalisations d'égouts.

Art. 6 : Distinction des déchets urbains avec les biodéchets, les déchets spéciaux, mais tout ça, c'est mis dans notre guide pour une bonne gestion des déchets.

Art. 11 : on a dû introduire cet article pour les déchets d'entreprise. On n'e l'avait pas jusqu'à présent. On faisait avec les déchets encombrants, on les pesait et on les facturait. On nous a obligés de mettre cet article. Les entreprises peuvent se débrouiller elles-mêmes pour l'élimination de leurs déchets. Celles qui veulent le faire au travers de la Commune, ce qui est essentiellement du carton jusqu'à présent et de l'huile végétale pour les restaurants, il faudra passer à la caisse.

Au niveau financement, on a changé les émoluments pour le tarif horaire lors de réclamation, dénonciation ou fouille de poubelles. Ça passe de Frs. 50 à Frs. 80.- au maximum.

Au niveau des types de taxes, on a dû ajouter une taxe pour les commerces et entreprises artisanales. Elle est fixée au maximum à Frs. 500.-. La plupart des communes se situe aux alentours de Frs. 150.- mais ce sera discuté au Conseil, car c'est arrivé après la mise en place du budget.

La taxe maximale par kilo de déchets a été augmentée à 80 cts, mais elle reste inchangée.

On a dû mettre un plafond aussi pour la taxe sur les déchets encombrants. On n'a pas été trop haut, on a mis 60 cts, parce que le but c'est de baisser cette taxe en fonction des autres communes qui viendraient se greffer au système.

On a dû rajouter aussi la rémunération du délégataire, qui est l'entreprise qui nous récolte ces déchets encombrants. On va payer Frs. 2.-/habitant pour la gestion de la place et le coté administratif.

M. Denis Davet : Les entreprises vont aller à Romont, payer au poids ce qu'elles amènent. Pourquoi devront-elles encore payer une taxe différente des autres ?

M. Silvio Keller : En fait, c'est pour les entreprises qui apportent les déchets à la déchetterie. Comme je l'ai dit, c'est essentiellement du carton. Pour les entreprises agricoles, il y en a pas mal qui ont des containers. Ceux-là, on ne va pas les taxer. Mais on a des entreprises qui viennent chaque semaine avec un fourgon rempli de cartons. Avant, nous recevions une ristourne de Frs. 30.-/tonne. Depuis le mois de septembre, la ristourne de Frs. 30.-/tonne s'est transformée en Frs. 30.- que l'on doit payer en plus. Et ça devrait également arriver pour le verre, on n'aura plus de ristourne non plus.

M. Denis Davet : Ce sera donc en fonction du type d'entreprise ?

M. Silvio Keller : Exactement.

M. le Syndic : On a apporté les changements qui nous sont imposés par la Confédération et l'Etat. Pour les déchets encombrants, c'est une délégation du Conseil communal, ça ne vient donc pas voté.

Il n'y a plus de questions, M. le Syndic soumet le nouveau règlement relatif aux déchets au vote.

Au vote à main levée, le nouveau règlement relatif aux déchets est accepté.

Oui : 35

Non : 0

Abstention : 0

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG

La parole est donnée à M. Jean-Marc Oberson.

L'ABMG se compose de 4 chapitres : administration – service des curatelles – petite enfance - ORCOC (organe communal de conduite en cas de catastrophe).

Nous devons adopter le nouveau modèle comptable MCH2, l'introduction d'une commission financière de 3 personnes et une limite d'endettement lors d'investissement de Frs. 500'000.- maximum.

M. Denis Davet : Cette limite d'endettement, c'est par objet ou au total ?

Jean-Marc Oberson : C'est au total.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet ce règlement au vote.

Au vote à main levée, les nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne - ABMG sont acceptés.

Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

On la même situation que pour l'ABMG. Suite à l'introduction de MCH2, les statuts doivent être adaptés car il faut une Commission financière. Les statuts ont donc été mis à jour pour les rendre compatibles à MCH2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet ce règlement au vote.

Au vote à main levée, les nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV) sont acceptés.

Oui : 35 Non : 0 Abstention : 0

8. Divers

Cabane forestière

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

On a la chance d'avoir ce soir la présence de M. Daniel Bard, qui s'occupe de la mise à l'enquête. Une demande préalable a été faite à Fribourg, mais le SeCA l'a refusée. On n'était pas loin d'abandonner le projet ne trouvant pas de bonnes solutions, mais grâce à M. Daniel Bard, nous avons un nouveau projet. Je l'invite à vous le présenter et à répondre à vos questions éventuelles.

M. Daniel Bard : J'ai été chargé de préparer un avant-projet déposé au SeCA en demande préalable, demande préalable qui a circulé durant les 2/3 de l'année 2020. Et à l'automne 2020, on a reçu un certain nombre de préavis, préavis qui étaient parfois un peu mitigés au niveau de certains services de l'Etat, ce qui a fait ressortir un préavis défavorable du SeCA. Notre cabane forestière date de la fin des années 70, elle est considérée comme une construction pratiquement illicite ou illégale. Le Conseil communal a remonté cette décision à la Préfecture, qui est remontée à la DAEC.

Finalement, on a trouvé un consensus. On espère que ça va aboutir. Ce consensus va dans le sens de réduire un tout petit peu les dimensions de la cabane forestière qui est constituée d'un bâtiment et d'un couvert qui était prévu devant et qui sera aussi réduit. Les autres préavis, c'est qu'on doit raccorder ce bâtiment à l'épuration des eaux. Une conduite devra être posée pour évacuer les eaux usées. La démarche qui suit, puisque le dossier est presque prêt, est de finaliser cette évacuation des eaux usées, ce qui permettra une mise à l'enquête courant janvier avec parution dans la Feuille Officielle.

Questions de Mme Luce Lüthi posées par courriel

- Y a-t-il des nouvelles concernant la future école primaire de Romont ? Est-ce que la construction des nouveaux immeubles à Mézières et des nouvelles villas à Berlens permettrait d'éviter la fermeture de l'école de Mézières ?

- Est-ce vrai que la construction des nouvelles villas à Berlens oblige la mise en place de transports publics à Berlens ?

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Avec les nouvelles constructions, il n'y a pas besoin de créer une nouvelle ligne de bus, ce n'est pas nécessaire.

Le nombre de classes nécessaire pour garder un cercle scolaire est dicté par la loi scolaire. La nouvelle loi scolaire en vigueur depuis 2016 impose 8 classes. Cette année, nous avons 4 classes. Donc il nous en manque 4 pour constituer un cercle scolaire. Au niveau des chiffres, cela représente, si on prend le règlement de l'application de la loi scolaire, qu'on aurait besoin entre 40 et 60 enfants en plus. Malheureusement, avec les nouvelles constructions des immeubles et même des villas, on n'arrivera pas à avoir ce chiffre.

On va continuer à travailler avec Romont pour élaborer ce nouveau bâtiment scolaire.

Actuellement, on sait que la Commune de Romont va construire cette nouvelle école en Bouley juste derrière le Bicubic. On sait actuellement que ce sera une construction plutôt en bois préfabriqué.

Avant le confinement, une visite a été organisée à Aigle par Romont où la qualité de construction donne une école très agréable. Et ça permet une construction plus rapide et moins chère par rapport aux autres projets qui ont été abandonnés.

Tous les cahiers des charges par rapport aux besoins de ce bâtiment scolaire ont été rediscutés pour améliorer les procédures et pour éviter des erreurs. Le Conseil communal de Romont a impliqué tous les acteurs et futurs utilisateurs de l'école, notamment les enseignants. Un nouveau cahier des charges a été établi et tout prochainement, Romont espère en janvier, l'appel d'offre sera publié.

Au niveau des collaborations avec Romont, il y a une nette amélioration. Une Commission de bâtisse a été constituée et dans cette commission, on a des représentants de chaque commune, donc Mézières et Billens sont représentés. Mais aussi un délégué du Conseil des parents de notre cercle scolaire, des enseignants, mais plus important, il y a un délégué de la Commission de mobilité. Parce que, qui dit école, dit transport des enfants, donc c'est important d'avoir la mobilité autour du bâtiment et pas seulement le bâtiment. Cette commission est constituée et se réunira pour la 1^{ère} fois le 13 janvier. On espère partir maintenant sur une bonne voie et on aura plus d'informations à vous donner lors de la prochaine assemblée communale.

Bons cadeaux

La parole est donnée à M. Daniel Droux.

C'est un système tout simple. Comme à Mézières, on est pas mal attaché à nos entreprises qui sont de qualité et reconnues, on avait envie de donner un coup de pouce pendant le Covid. Forcément, on ne peut pas faire comme Kariyon et subventionner 10 ou 20%, alors on a tout simplement édité des bons, imprimés par un contribuable de Berlens qui a une imprimerie.

Que ce soit les sociétés locales ou la Commune, si on veut offrir quelque chose à quelqu'un, on peut. Tout un chacun peut acheter ces bons et ils sont valables dans tous les commerces qui acceptent de les prendre. C'est une idée de cadeau de Noël.

Le Chœur mixte en a pris pour ses membres, la Commune en a donné aux aînés pour compenser le Noël des aînés.

On a peut-être pêché au niveau de la communication avec le tout-ménage.

M. Gaston Richoz : C'est vrai qu'on n'a pas bien compris cette feuille qui est arrivée chez nous dans la boîte aux lettres. On ne savait pas si c'était pour les personnes âgées, si c'était pour tous les habitants, les gens n'ont pas compris.

M. Daniel Droux : On s'excuse, on va essayer de se rattraper.

Informations diverses

M. le Syndic : Juste une information, l'administration sera fermée du 24 décembre au 3 janvier.

Concernant les élections 2021 qui approchent à grands pas, puisqu'il y aura le dépôt des listes au mois de janvier déjà. Lors de la dernière assemblée, je vous avais annoncé qu'il y avait deux départs. Maintenant, il n'y a heureusement plus qu'un départ, c'est Mme Morel, que nous aurons l'occasion de remercier lors de la prochaine assemblée. Les six autres ont accepté de poursuivre leur activité. Et nous avons trouvé la perle rare en la personne de Mme Marie-Claude Maillat Jobin qui a accepté de faire partie de notre liste. Je la remercie. Mais nous sommes en démocratie, il risque aussi d'y avoir d'autres personnes intéressées.

M. Silvio Keller : J'ai oublié une précision concernant les déchets encombrants. Vu que l'on ira à Romont et que ce sera payant, la taxe poubelles va baisser de Frs. 25.-, ça a été prévu dans le budget.

M. le Syndic : Et vous allez dire que c'est peu, mais vous allez aussi voir votre taxe déchets diminuée de Frs. 20.-, action Covid.

La parole aux citoyens

M. André Baudois : Juste une petite question concernant la décharge du Tremblex. Je vois qu'il y a des travaux conséquents pour les routes. Y a-t-il moyen d'améliorer un petit peu cet accès ? Parce qu'à l'automne, c'est vite un marécage. Elle a sa fonction, j'ai aucun souci avec ça. Mais je me suis posé la question si un peu de gravier gras ou quelque chose pouvait aider à maintenir cette place.

M. Silvio Keller : C'est un gros souci, car mettre du gravier gras, c'est une bonne idée. Mais on a des gros véhicules, des tracteurs qui viennent et surtout l'entreprise qui broie les branches. Ils viennent avec des moyens vraiment conséquents. Faire quelque chose en béton, ce serait à voir si le canton nous l'autorise car on est en zone forêt. Le problème, c'est que les déchets viennent de plus en plus en avant. S'il faut les pousser, l'employé communal le fait avec le véhicule, les branches risquent d'entraîner ce gravier gras, c'est pas évident. Il faut d'abord voir avec les autorités cantonales ce qu'on a le droit de faire dans cette forêt. Mais je comprends tout à fait le problème.

M. le Syndic : Un petit complément. Il ne faut pas trop rêver, parce que si on commence à toucher là-bas, on est persuadé qu'elle va être fermée définitivement. À long terme, ce sera le cas.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué durant l'année et les membres des différentes commissions. Un merci spécial à la secrétaire et à la caissière, ainsi qu'à son Conseil communal pour le travail et l'excellente collaboration durant ces 5 ans. Le Conseil communal vous souhaite, malgré le Covid, de belles fêtes de Noël et vous présente tous ces vœux pour 2021. Malheureusement, on ne peut pas vous inviter au verre de l'amitié, mais merci d'être venus. Et merci au technicien du Bicubic.

Assemblée clôturée à 21h.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy